

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4439

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique**

Rapporteur : Monsieur Allais

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrère), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4439**

commission principale : développement économique

commune (s) :

objet : **Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les principales zones d'activités de l'agglomération lyonnaise font l'objet d'un dispositif de suivi spécifique depuis 1997. Ce dispositif a été réformé en 2003 de façon à renforcer la capacité d'intervention de la Communauté urbaine, à améliorer les échanges et le partenariat avec les entreprises ainsi qu'à assurer une meilleure prise en compte de ces espaces et de leurs occupants dans les stratégies économiques de l'agglomération. Cette action est intégrée à la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Ses objectifs sont :

- la valorisation du cadre de travail des entreprises présentes,
- la reconnaissance de ces zones d'activités comme élément stratégique des politiques publiques (en termes de déplacements, de transports en commun, d'environnement, d'entretien, etc.),
- le renforcement de l'attractivité de ces zones par la valorisation de leur potentiel d'accueil foncier et leur capacité de renouvellement immobilier,
- la structuration et le développement d'une offre de services aux entreprises implantées dans ces zones d'activités en développant la qualité du management et de la gestion de l'espace.

Neuf zones d'activités sont concernées (5 000 hectares) : Mi-Plaine, Craponne, la Mouche, Lyon nord, Lyon sud-est, Perica, la Soie-la Rize, Meyzieu-Jonage et la vallée de la Chimie. Le conseil de Communauté du 24 novembre 2003 a mis en place, à travers neuf délibérations, une autorisation de programme par zone. Le montant total de ces autorisations de programme a évolué (délibération du conseil de Communauté du 10 juillet 2006) et s'élève à 27 M€ pour la période 2004-2008, avec une participation de la région Rhône-Alpes au titre du contrat d'agglomération (2,5 M€). A chacune de ces autorisations de programme est rattachée une liste d'opérations établie en concertation avec les représentants de chaque zone d'activités.

Depuis novembre 2003, la tenue régulière de réunions de suivi sur chaque zone d'activités en cours de requalification a suscité l'émergence de nouvelles demandes d'amélioration du cadre de vie des entreprises en concertation avec les communes, les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise et les associations d'industriels.

La prise en compte de nouvelles demandes dans la liste des opérations rattachées à chaque zone d'activités implique toutefois une validation préalable du conseil de Communauté. Quatre actualisations de ces listes d'opérations ont déjà été effectuées par délibérations en date des 12 juillet 2004, 17 janvier 2005, 17 octobre 2005 et 10 juillet 2006.

Les mutations que connaissent les zones d'activités amènent aujourd'hui à proposer, d'une part, un bilan des actions menées sur ces espaces depuis 2004, d'autre part, une nouvelle actualisation de la liste des opérations sans évolution du montant des autorisations de programme. Il s'agit principalement de tenir compte des évolutions des programmes d'aménagement de certaines opérations afin d'intégrer diverses contraintes non connues initialement ou d'adapter les aménagements aux attentes des industriels pour revaloriser au mieux leur environnement de travail.

L'année 2006 s'est soldée par la poursuite des investissements de la Communauté urbaine avec le soutien de la région Rhône-Alpes : 3,2 M€ ont été investis (contre 800 000 € en 2003 ; 2,1 M€ en 2004 et 4,5 M€ en 2005). Les recettes, au titre du contrat d'agglomération, s'élèvent à 270 000 € en 2006 (contre 180 000 € en 2005).

L'année 2006 a vu la réalisation de plusieurs opérations importantes sur chaque zone d'activités :

- ZI la Soie : réalisation de la rue Benjamin Delessert,
- ZI Lyon sud-est : requalification de la rue Pierre Cot,
- ZI Mi-Plaine et la Mouche : équipement en fourreaux urbains pour le haut-débit, etc.

L'année 2006 a également été marquée par la montée en puissance du dispositif de jalonnement et de signalétique qui symbolise l'implication de la Communauté urbaine dans l'amélioration de l'image et de l'accessibilité des zones d'activités :

- l'équipement en jalonnement de la ZI Lyon sud-est et la Rize,
- l'achèvement des études sur la vallée de la Chimie et la ZI Mi-Plaine.

Le premier semestre 2007 a donné lieu aux premières réalisations concernant le dispositif de signalétique avec l'équipement de la ZI Lyon nord.

Afin de maintenir ce niveau d'intervention au sein des zones d'activités, la liste des nouvelles opérations modifiées ou complétées et les montants concernés sont les suivants :

- zone industrielle de la Mouche :

- . participation à l'installation d'une roue à aube sur le rond-point de la Mouche (cofinancement avec les communes de Saint Genis Laval, Irigny et Pierre Bénite) pour un montant de 15 000 €,

- . réfection de la partie ouest du chemin de Chapoly (Saint Genis Laval) pour un montant prévisionnel de 300 000 €,

- . évolution du programme d'aménagement de la liaison Mouche-Sources (Saint Genis Laval-Irigny) afin d'intégrer des contraintes de désamiantage et de démolition non connues initialement pour un montant complémentaire de 160 000 €,

- . jalonnement des zones d'activités du Broteau et du secteur d'Yvours (Irigny) pour un montant de 20 000 € ;

- zone industrielle de Mi-Plaine :

- . réfection de l'avenue Clément Ader et de la rue Bernard Palissy (Saint Priest) pour un montant de 215 000 €,

- . accompagnement du projet d'habitat adapté pour les gens du voyage afin de redonner une vocation économique au terrain situé rue Niepce (Chassieu), jusqu'alors occupé par ceux-ci, pour un montant de 150 000 € ;

- zone industrielle de Lyon sud-est :

- . mise en place d'une signalétique d'entrée de zone pour le parc d'affaires de la Bandonnière (Saint Priest) pour un montant de 5 000 € ;

- vallée de la Chimie :

- . requalification du chemin Faure (Saint Fons) pour un montant prévisionnel de 500 000 €.

Pour mémoire, les autorisations de programme en vigueur au titre de chaque zone d'activités sont ci-après rappelées :

ZI	Autorisation de programme (vote du conseil de Communauté du 10 juillet 2006)	Reste à réaliser
La Mouche	5 600 000 €	750 000 €
Mi-Plaine	3 400 000 €	2 200 000 €
vallée de la Chimie	3 500 000 €	1 600 000 €
Craponne	160 000 €	27 000 €
la Soie-la Rize	4 200 000 €	2 100 000 €
Lyon nord	900 000 €	50 000 €
Lyon sud-est	3 600 000 €	1 400 000 €
Meyzieu-Jonage	4 200 000 €	3 000 000 €
Perica	1 700 000 €	136 000 €
total	27 260 000 €	11 263 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve les nouvelles opérations modifiées ou complétées susdites et les montants concernés.

2° - Autorise l'intégration des opérations susdites dans celles prises en charge au titre des autorisations de programme approuvées le 24 novembre 2003 au titre de la requalification des parcs et zones industriels.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,